

22 B

Vicomté de Montivilliers

Introduction

Le fonds de la vicomté de Montivilliers couvre la période 1571-1789 et représente 5,75 m.l.

La vicomté compte deux sergenteries, regroupant chacune deux branches : la sergenterie de Harfleur et Saint-Romain et la sergenterie de Montivilliers et Goderville. Leurs audiences sont tenues séparément.

La vicomté est « juge de droit commun partiel » (1). Le vicomte est compétent pour juger les causes simples, tant en matière civile que criminelle (2), concernant les roturiers (3) et pour les matières qui ne sont pas expressément attribuées au bailliage. Par ailleurs, le vicomte connaît des appels interjetés contre les jugements des justices seigneuriales de son ressort. Toutefois, de nombreux justiciables portaient leurs affaires directement devant le bailliage.

Comme pour le bailliage de Montivilliers, la vicomté possède des registres où les affaires civiles et les affaires criminelles se trouvent mêlées, tant dans les registres plumitifs d'audiences que dans les registres de dictums.

Les plumitifs d'audiences se présentent sous deux formes. Les plumitifs d'audiences que l'on peut qualifier d'ordinaires, aucune mention particulière n'apparaissant dans l'intitulé et les plaids de meubles et d'héritages qui présentent alternativement les plaids de meubles et les plaids d'héritages.

Ces plumitifs d'audiences comme les registres de dictums ne dépassent pas l'année 1749. Dès 1750, la vicomté est rattachée au bailliage. Il en est fait expressément mention dans les registres du bailliage à partir de cette année là.

Le fonds garde quelques liasses de minutes clairement isolées, couvrant parfois plusieurs années civiles (22 B 35).

(1) J.-P. ROYER, *Histoire de la justice en France*, PUF, coll. Droit fondamental, pp. 42-43.

(2) Au Moyen-Age, le vicomte n'est compétent que pour l'instruction des procès criminel mais non pour leur jugement, cf. G. DUPONT-FERRIER, *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen-Age*, p. 343.

(3) La vicomté ne peut connaître les affaires mettant en cause des nobles même si elles concernent leurs biens roturiers.

INTRODUCTION

La plupart des liasses regroupaient des actes beaucoup moins homogènes. Elles ont été gardées dans cet état. Sous la rubrique « sentence » on trouve non seulement des sentences définitives, mais également des sentences avant dire droit, ordonnant, par exemple, une comparution ou une enquête.

Le fonds comprend quelques pièces de procédure essentiellement civile, rarement des affaires complètes. Certaines pièces de procédure d'un même type sont enliassées (22 B 43 : enquêtes ; 22 B 44 : requêtes).

Les décrets d'héritages sont très nombreux ainsi que les tutelles. Ces dernières se trouvent parfois mêlées à d'autres sentences, mais le plus souvent elles sont regroupées par année et parfois enliassées sur plusieurs années. Sous la rubrique « tutelles », on trouve également des bénéfices d'âge et des liquidations de paraphernaux.

Par ailleurs, certaines liasses d'époque n'ont pu trouver place que sous la rubrique « divers » tant les affaires traitées étaient, au sein d'une même liasse, variées. On y trouve de nombreuses tutelles, des envois en possession, des baux judiciaires ou des clameurs de haro.

Répertoire numérique

GREFFE

Comparutions et dépens

22 B 1	Comparutions, assignation à comparaître et défaut de comparution	1731-1745
22 B 2	Dépens	1673
22 B 3	Dépôt de pièces, déclaration de caution déposée au greffe	1715-1744

JURIDICTION CIVILE ET CRIMINELLE

22 B 4-15	Audiences, plunitifs	1656-1744
4	1656 (3 août-16 novembre) (4)	
5*	1668 (19 juillet)-1669 (15 février)	
6*	1681 (16 janvier-23 juin)	
7*	1683 (3 décembre)-1685 (26 mars) (5)	
8*	1685 (30 mars)-1687 (30 septembre) (6)	
9*	1687 (2 octobre)-1689 (2 mai) (7)	
10	1692 (8 avril)-1693 (17 décembre)	
11	1709 (24 janvier)-1710 (18 septembre)	
12	1712 (15 septembre)-1719 (3 février)	
13	1719 (3 février)-1723 (17 septembre)	
14	1733 (16 décembre)-1734 (3 février)	
15	1738 (8 octobre)-1744 (15 juillet)	

(4) Un cahier.

(5) Mauvais état.

(6) *Id.*

(7) Plunitif.

22 B 16-25*	Plaid de meubles et d'héritages	1648-1749
16	1648 (24 avril, mai-juillet) (8)	
17*	1692 (21-29 novembre) (9)	
18*	1706	
19*	1715 (15 janvier)-1722 (25 février) (10)	
20*	1722 (4 mars)-1730 (15 mars) (11)	
21*	1723 (2 octobre)-1730 (24 février) (12)	
22*	1730 (3 mars)-1734 (7 mai) (13)	
23*	1738 (3 octobre)-1744 (28 août) (14)	
24*	1744 (9 octobre)-1749 (11 juillet) (15)	
25*	1744 (14 octobre)-1749 (9 juillet) (16)	
22 B 26*-31*	Dictums	1673-1749
26*	1673 (20 juillet)-1676 (7 février)	
27*	1676 (13 octobre)-1680 (19 septembre)	
28*	1710 (16 octobre)-1726 (28 décembre)	
29*	1726 (20 mars)-1744 (5 février) (17)	
30*	1727 (21 février)-1744 (27 avril)	
31*	1745 (20 janvier)-1749 (9 juillet) (18)	
22 B 32-35	Minutes	1722-1738
32	1722	
33	1727	
34	1732	
35	1735-1738	
22 B 36-42	Sentences	1609-1789
36	1609-1709	
37	1710-1711	
38	1712-1712 (19)	

(8) 1648 (mai, juillet) : livret.

(9) 1 cahier, très abîmé.

(10) Branche d'Harfleur et de Saint-Romain.

(11) Sergenteries d'Harfleur et de Saint-Romain, plets de meubles et plets d'héritage en alternance.

(12) Sergenterie de Montivilliers, plets de meubles et plets d'héritage en alternance.

(13) Sergenterie de Montivilliers et Goderville, plets de meubles et plets d'héritage en alternance.

(14) Branche de Goderville.

(15) *Id.*

(16) Branche d'Harfleur et de Saint-Romain.

(17) « Dictums des extra d'Harfleur, Saint-Romain et Goderville », « jugements rendus sur vû de pièces ».

(18) Siège d'Harfleur.

39	1714-1715
40	1720 (20)
41	1722-1731
42	1733-1789

JURIDICTION CIVILE

22 B 43-45 Pièces de procédures

1571-1780

43	1571-1684 (21)
44	1689-1701 (22)
45	1704-1780 (23)

22 B 46-50 Décrets d'héritages et comptes

1608-1774 et s.d.

46	1608-1666 (24)
47	1672-1682 (25)
48	1687-1693 (26)

(19) Trace d'un lien d'époque.

(20) Trace d'un lien, nombreuses tutelles.

(21) 1641 : Le Cauchoix contre Sortembosc ; 1682 : succession Braquehais ; 1683-1684 : affaire concernant la rivière qui va d'Epouville à Montivilliers.

(22) 1689 (liasse d'époque) : « requestes de 1689 jusques et 1691 compris 1691 ».

(23) 1704 : entérinement accordé à une femme des lettres de relèvement obtenues pour la signature qu'elle a apposée au bas d'un prétendu contrat de mariage donnant à son mari le tiers de ses biens, alors que le contrat initial ne prévoyait pas la donation ; 1735 : affaire Manant (« vendue » de biens) ; 1748 : succession Maquerel saisie de meubles.

(24) 1608 : décret des héritages appartenant à Ysabeau et Françoise Decqueville, sis au Havre de Grâce ; 1638 : compte des fermages de la régie des héritages sis à Etretat, ayant appartenu à P. et J. Riquin ; 1641 : décret des biens ayant appartenu à feu Guillaume Legay, situés à Vireville, pour paiement de la dot de sa fille ; décret des héritages ayant appartenu à feu Pierre Lethuillier sis à Breteville Sauseuzemare et Auberville ; 1643 : compte de séquestre ; 1644 : héritage appartenant à P. Bénard, sis à Saint-Martin-du-Manoir ; 1647 : décret des biens de Guillaume Busuel ; décret d'héritages ayant appartenu à G. Bunel, sis à Sainte-Marguerite-de-Fauville ; 1652 : décret d'héritages appartenant à J. Jouen, sis à Bréauté ; 1654 : décret d'héritages sis à Bréauté, appartenant à Pierre Bellet ; 1655 : décret des héritages Gautier ; 1656 : décret d'héritages de P. Bazire, sis à Rogerville ; 1665-1666 : décret d'héritages sis à Froberville, appartenant à Pierre Regnault.

(25) 1672 (27 janvier) : distribution de deniers provenant de l'adjudication des biens de feu Jean Senecal, grainetier au grenier à sel d'Harfleur ; 1675 : distribution de deniers ; décret des biens ayant appartenu à P. Lescène, bourgeois du Havre ; compte des fermages de la régie des héritages sis à Gonfreville, appartenant à J. Levasseur ; 1677 : opposition au décret des biens de Jacques Allix père par son fils réclamant son tiers coutumier ; 1679 (27 octobre)-1682 (10 mai) : décret des héritages de Pierre Ferrand ; 1681 : distribution de deniers ; décret d'héritages appartenant à F. Le Cordier, sis à Saint-Jouin ; décret d'héritages ayant appartenu à P. Lemaître, sis à Froberville et à Saint-Léonard ; décret d'héritages appartenant à J. Rigoult, sis à Anouville et Bretteville ; 1679-1682 : décret d'héritages appartenant à P. Ferrant, sis à Rolleville.

(26) 1687 : décret d'héritages ayant appartenu au sieur de la Bouteillerie de Rouelle ; décret d'héritages appartenant à P. le Gallais, sis à Englesqueville ; 1691 : décret Maletras ; 1692 : décret des héritages appartenant à Jean Moullin, sis à Sainte-Croix de Montivilliers ; décret d'héritages appartenant à J. Moullin ; 1693 : décret Pennevel.

	49	1694-1695 (27)	
	50	1695-1774 et s.d. (28)	
22 B 51	Baux judiciaires		1715-1746
22 B 52	Procès-verbaux d'experts, nommés d'office par la justice ou désignés par une partie		1680-1771 (29)

JURIDICTION CRIMINELLE

22 B 53-54	Pièces de procédures		1647-1770
	53	1647-1770 (30)	
	54	1695 (31)	

JURIDICTION GRACIEUSE

22 B 55-63	Tutelles		1648-1750
	55 - 1666-1672 (32)		

(27) 1694-1695 : décret des héritages appartenant à Denis Barbey, sis à Gournay ; décret des héritages, terres et maisons ayant appartenu à Jean Pattin, bourgeois du Havre, assis aux paroisses de Saint-Sauveur et Saint-Germain de Montivilliers, Saint-Martin d'Harfleur, Gainneville, Rogerville et Heuqueville.

(28) 1695 : décret d'héritages ayant appartenu à J. Braquehay, sis à Manéglise et Epouville (dettes de succession) ; 1709 : décret des biens ayant appartenu à Jean et Pierre Hanin, situés à Bénouville et Ennerville (?) ; décret d'héritages ayant appartenu à Jean et Pierre Hannin, sis à Bénouville et Cuverville ; 1715 : compte de régie des héritages appartenant à Charles Léger, sis à Ecrainville ; décret d'héritages ayant appartenu à Deschamps, sis à Epretôt, Saint-Eustache, Sandouville et Montivilliers ; 1723 : décret d'héritages des mineurs Beaucamp à Grainville-l'Alouette ; adjudication de biens sis à Grainville-l'Alouette, appartenant aux enfants Beaucamp ; adjudication de terres sis à Octeville appartenant à Jacques du Bois, mineur ; 1723 : adjudication d'héritages sis à Bréauté, appartenant à Catherine Avril, mineure ; 1774 : décret d'héritage appartenant à P. Mauger, sis à Saint-Romain ; décret d'héritages ayant appartenu à Romain Gosset ; s.d. : déclaration des héritages qui furent à Adrien Gaucher sis à Saint-Vigor.

(29) 1681 : p.-v. d'un maçon, expert, nommé d'office ; 1693, 1694, 1696, 1697 : p.-v. de Jean Gamot, expert juré, priseur et arpenteur ; 1720 : p.-v. de billets de banque ; 1733 : p.-v. de visite d'ouvrage fait pour le seigneur de Bourgtheroulde dans son château de Criquetot.

(30) 1647 : homicide ; 1724 : inscription de faux en écriture , 1751 : démence.

(31) Découverte de cadavre.

(32) Registre des « tutelles de vicomté ».

56 - 1648-1684
57 - 1685-1702
58 - 1703-1723
59 - 1724-1728
60 - 1729-1733, 1730-1739
61 - 1734-1741
62 - 1742-1744
63 - 1745-1786

22 B 64 Matières successorales **1728-1787**

22 B 65-68 Matières réelles, contrats divers : mariages, tutelles, lots et partages,
constitution de rente **XV^e-1787**

65 - XV^e-XVII^e (33)
66 - 1507-1792 (34)
67 - 1595-1725
68 - 1642-1787

POLICE ET ADMINISTRATION

22 B 69 Domaine du roi, état des deniers dûs au roi à cause de son domaine de la
vicomté **1681-1688**

22 B 70* Insinuation **1660**

22 B 71* Police générale, plumitif d'audiences **1716 (août)-1723 (juin)**

22 B 72 Police des métiers, sentences et expéditions **1713 (14 décembre)-1716 (15 mai) (35)**

(33) Anciens contrats.
(34) *Id.*

1724 (février)-1725 (février) (36)

22 B 73 Pièces diverses pour la ville d'Harfleur et dépendances **1601 (37)-1761**

22 B 74-76 Divers **1677-1730 et s.d.**

74 - 1677-1680
75 - 1716
76 - 1727-1730 et s.d.

22 B 77 Epaves

(35) Un cahier.

(36) *Id.*

(37) Règlement des toiliers.